

# **LA MISSION ÉVANGÉLISATRICE DES SANCTUAIRES**

## **I. INTRODUCTION**

L'Église, à laquelle nous avons été appelés dans le Christ Jésus, est, par la grâce de Dieu, le lieu où nous acquérons la sainteté. Elle ne se consumera qu'au "moment de la restauration universelle" (Ac 3, 21). En même temps, c'est l'univers entier si intimement relié à l'homme et par lequel il arrive à sa fin, qui sera pleinement restauré dans le Christ (cf Eph 1. 10; Col 1, 20; 2 P 3, 10-13).

Et voilà que nous sommes déjà dans cette étape finale du monde (I Co 10,11) et la restauration a été irrévocablement décrétée et d'une certaine façon elle est déjà présente en ce monde. En effet, l'Église, quoique imparfaite, est déjà désignée comme étant le véritable lieu de sainteté. Encore, jusqu'à ce que surgissent les cieux nouveaux et la terre nouvelle dans lesquels habite la justice (cf 2 P 3, 13), l'Église pèlerine porte en elle-même – ses sacrements et ses institutions, réalités du temps présents – la figure de ce monde qui passe et elle-même vit parmi ces créatures qui gémissent et souffrent comme dans les douleurs de l'enfantement, attendant la manifestation des fils de Dieu (cf Rm 8 19-22, LG 48).

## **II. PARTICIPATION À LA VIE ET À LA MISSION DE L'ÉGLISE**

### **Objetif général**

"Évangéliser en proclamant la Bonne Nouvelle de Jésus le Christ, chemin de sainteté à travers le service, le dialogue, l'annonce et le témoignage de communion, à la lumière de l'option évangélique pour les pauvres, en promouvant la dignité de la personne, en renouvelant la communauté, en formant le peuple de Dieu et en participant à la construction d'une société plus juste et solidaire en route vers le Royaume définitif" (Projet National d'Évangélisation 2004-2007 de la Conférence Nationale des Évêques du Brésil).

### **Objetifs spécifiques**

- "Annoncer l'Évangile de Jésus Christ, sa personne, sa vie, sa mort et sa résurrection pour faciliter une RENCONTRE PERSONNELLE avec le Christ, dans la communauté, et aider chaque personne à adhérer à lui et, dans l'engagement à le suivre, accomplir la tâche missionnaire qu'il a confiée à l'Église" (Projet National d'Évangélisation 2004-2007 de la Conférence Nationale des Évêques du Brésil).

- "Motiver le Peuple de Dieu, devenu pèlerin, à assumer la vie de l'Église", à travers des options fondamentales et à la lumière du message de chaque Sanctuaire.

## **III. DIRECTIVES DU SANCTUAIRE**

### **1. PARTICIPATION À LA VIE ET À LA MISSION DE L'ÉGLISE**

1. Les Sanctuaires doivent être intégrés dans la Pastorale d'ensemble de la Conférence Nationale des Évêques, dans celle de la Région et celle du Diocèse.

- Pour plusieurs, le Sanctuaire est le seul endroit où ils écoutent la Parole de Dieu et reçoivent les sacrements. C'est pourquoi il faut porter une attention spéciale à la Pastorale des Sanctuaires pour qu'ils soient des lieux exemplaires d'évangélisation et qu'ils s'intègrent à la Pastorale d'ensemble.

- Que les Sanctuaires soient ouverts pour accueillir les diocèses, les paroisses, les groupes et les mouvements qui vivent des moments particuliers de célébration.

- Pour qu'il y ait une parfaite intégration avec la communauté locale, qu'ils organisent des activités communes, dûment planifiées, au niveau personnel, ministériel et pastoral.

- Que les Sanctuaires appuient pleinement les campagnes lancées par les Conférences Épiscopales et autres activités pastorales propres à l'Église du pays, conformément à son caractère et à ses orientations pastorales.

1.1 Les Agents de pastorale sont responsables des activités pastorales et liturgiques qui se déroulent au Sanctuaire. Ils le font en esprit d'équipe, à travers l'étude, la planification, la vision et la disponibilité. Sporadiquement, les Agents de Pastorale, dans un esprit missionnaire, pourront étendre leurs activités dans d'autres communautés. Il serait excellent d'inclure dans ces activités des visites d'étude et d'échange pastoral avec d'autres sanctuaires, tant au niveau régional que national et international. Les laïques doivent collaborer en assumant des services spéciaux et des ministères qui leur sont propres, conformément à la pratique de l'Église. Le Sanctuaire doit pourvoir à la formation solide et adéquate des laïques surtout en ce qui concerne l'accueil des pèlerins.

1.2 Le Sanctuaire doit offrir une Pastorale vocationnelle bien structurée et dynamique. On le fera en aidant les pèlerins à discerner leur vocation autant chrétienne que spécifique, sans pour cela s'immiscer ou se substituer à l'engagement des congrégations et des communautés.

1.3 Les Agents de Pastoral du Sanctuaire doivent être conscients que les pèlerins font partie d'une communauté, qu'ils représentent ceux qui ne peuvent venir et qu'ils retournent renouvelés pour partager avec leurs frères et soeurs le message reçu au Sanctuaire. A cet effet, qu'on leur propose des activités pastorales et liturgiques qui les réveillent et les conscientisent en vue d'une participation active et engagée dans leur communauté.

1.4 La religiosité des pèlerins doit être favorisée et valorisée. Aussi, le Sanctuaire doit promouvoir la richesse de leurs valeurs, respecter leurs pratiques populaires, dépasser leurs limites et leur donner les bonnes orientations selon une pédagogie évangélisatrice adéquate et créative.

1.5 Par une catéchèse appropriée, le Sanctuaire doit mettre en valeur le rite des bénédictions. Ce rite répond à un besoin important des pèlerins. "Bénir, pour l'Église, c'est enlever le voile qui dissimule le bien que le Seigneur a déposé dans la création et que le Rédempteur offre aux hommes et aux femmes qu'il sauve. Le Sanctuaire n'a pas à relancer la pratique des promesses, mais doit offrir une orientation sûre concernant la bonne façon de les faire.

## **2. CON-FRATERNISATION DES PÈLERINS**

Les pèlerins doivent trouver au Sanctuaire un espace où ils peuvent vivre entre eux la communion, la solidarité, le partage, à la manière de la première communauté chrétienne. Cette "con-fraternisation" fera en sorte que la multitude sera évangélisée et évangélisatrice, selon l'esprit de l'Église d'aujourd'hui.

2.1 Au Sanctuaire, un indispensable de climat de joie et d'accueil des pèlerins doit imprégner toute l'ambiance et toutes les activités, selon l'esprit et la culture de chaque communauté. Si les pèlerins sont reçus dans cette ambiance, ils repartiront avec un message d'espérance.

2.2 Pour que les pèlerins puissent trouver une ambiance de bien-être et d'ordre, le Sanctuaire doit leur offrir toute l'attention humaine possible. Qu'on y trouve des équipes d'accueil, un service de renseignements et de sécurité, des premiers soins, des lieux de rencontres fraternelles et un stationnement gratuit.

2.3 On doit tenir compte de l'apport artistique des pèlerins, en faisant de la place aux manifestations folkloriques et culturelles, tels que festivals, théâtre, musique ou autres expressions populaires de la culture.

2.4 Les activités commerciales reliées au Sanctuaire, bien que nécessaires, doivent éviter toute ostentation, exploitation et abus, étant donné qu'il s'agit d'un service offert aux pèlerins. Que le matériel offert soit de bonne qualité et les revenus investis en faveur des pèlerins.

## **3. L'ÉCOUTE ET LA MÉDITATION DE LA PAROLE DE DIEU**

Le Sanctuaire doit être un lieu où il est possible pour les pèlerins d'écouter et de méditer la Parole de Dieu.

3.1 La proclamation de la Parole de Dieu doit amener le pèlerin à connaître la vérité concernant Jésus-Christ, l'Église et la personne humaine, et favoriser une conversion fondamentale et l'adhésion à une communauté ecclésiale.

3.2 Cette proclamation se fera dans un langage simple, illustré par des exemples, à partir de la vie et des expériences du pèlerin; une proclamation prophétique, mais avec tact et douceur, ouvrant les portes à l'espérance, à la miséricorde et à la communion fraternelle.

3.3. Que la parole de Dieu, célébrée dans la liturgie, soit aussi approfondie et illustrée grâce au moyens de communication sociale (film, mise en scène, chants, documents, etc), conférences, exposés, surtout pendant le mois de la Bible.

Au Sanctuaire, on portera attention à la révision du langage, des prières et des chants, de façon à répondre aux attentes du peuple, à la mission du sanctuaire et au contenu renouvelé de la Théologie.

## **4. PRIÈRE PERSONNELLE ET COMMUNAUTAIRE**

Le Sanctuaire doit aider le pèlerin dans sa prière autant personnelle que communautaire.

4.1 Que le Sanctuaire favorise la prière personnelle et communautaire qui jaillit du vécu des pèlerins, comme réponse à la Parole de Dieu. À cette fin, il faut prévoir des temps et des espaces qui favorisent cette expérience.

4.2 Que les pèlerins soit préparés convenablement à participer consciemment et activement à la Liturgie du Sanctuaire qui rappelle et rend présent le Mystère du Salut.

Que les célébrations liturgiques soient adaptées aux situations de vie des pèlerins et au charisme du Sanctuaire tout en étant conformes aux orientations de l'Église.

## **5. LA RÉCONCILIATION**

Le Sanctuaire est un lieu privilégié pour la célébration du sacrement de la Réconciliation.

5.1 La pastorale du Sanctuaire doit être organisée de façon à faciliter aux pèlerins leur réconciliation avec Dieu, et à les amener à une réelle conversion et à une vie chrétienne authentique.

5.2 Au Sanctuaire, on doit valoriser et promouvoir des signes et des célébrations pénitentielles qui puissent favoriser la réconciliation. En assurant une préparation convenable et une confession individuelle, utilisant la deuxième formule du rite de l'Ordo penitentiae – réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution individuelle. En cas de nécessité, la troisième formule du rite prévue dans l'Ordo Penitentiae – réconciliation de plusieurs pénitents avec confession et absolution générale – suivant les normes établies par l'Église.

5.3. Beaucoup de pèlerins sont en quête de guérison physique. Ces personnes doivent aussi être accueillies et accompagnées avec une particulière attention.

## **6. CÉLÉBRATION DE L'EUCARISTIE**

La grande assemblée réunie au Sanctuaire sera invitée à célébrer l'Eucharistie comme centre et sommet de leur pèlerinage et de leur vie chrétienne.

6.1 Les pèlerins qui viennent au Sanctuaire sont, en grande majorité, en quête de secours spirituel et de renfort pour leur vie chrétienne. C'est pourquoi l'Eucharistie doit toujours avoir un cachet d'espérance, célébrant les réalités de la vie de façon à les réanimer et leur apporter joie pour l'avenir, le tout dans un contexte de pleine liberté en Jésus-Christ.

6.2 La célébration eucharistique doit être vécue de façon à ce que les pèlerins aient une participation majeure tant dans la vie du Sanctuaire que dans leur communauté locale et qu'ils se sentent solidaires des plus faibles et des plus petits.

6.3 De par la nature du Sanctuaire et de sa pastorale nettement extraordinaire, qu'on ne donne pas d'autres sacrements aux pèlerins si ce n'est à titre d'exception vraiment spéciale, suivant en cela les orientations de la Pastorale d'ensemble et celle de l'Église locale.

#### **IV. CONCLUSION**

En terminant cette approche de la mission évangélisatrice des Sanctuaires, nous vous proposons une réflexion extraite du Bulletin d'Information du Conseil Pontifical pour la Pastorale des immigrants et itinérants concernant la Pastorale du Tourisme, des Pèlerinages et des Sanctuaires: "De grandes foules viennent ici chaque jour. Qui pourra dire, sans se tromper: "Cette personne, n'est-ce qu'un touriste, ou est-ce un pèlerin?" Seulement Dieu connaît le secret des cœurs. Notre responsabilité est de mettre en action tout ce qu'il faut pour accueillir celui qui frappe à la porte du Sanctuaire pour qu'il se sente accueilli avec "ses joies et ses espérances, avec ses questions et ses doutes, ses craintes et ses souffrances". Il doit trouver ici une oreille attentive, un cœur disponible: ce sont des marques caractéristiques de notre Dieu qui est miséricorde et pardon. Notre monde sans pitié et sans pardon, a besoin de lieux habités par une espérance réelle.